

Logements sociaux :
PLAFONDS DE RESSOURCES
applicables en Vendée au 1^{er} janvier 2026

(arrêté du 24 décembre 2025)

Nombre de personnes composant le ménage (1)	Revenu fiscal de référence 2024 (2) <i>Logement financé à l'aide d'un PLUS</i>	Revenu fiscal de référence 2024 (2) <i>Logement financé à l'aide d'un PLA/I</i>	Revenu fiscal de référence 2024 (2) <i>Logement financé à l'aide d'un PLS</i>
	<i>Logement financé à l'aide d'un PLUS</i>	<i>Logement financé à l'aide d'un PLA/I</i>	<i>Logement financé à l'aide d'un PLS</i>
1 personne seule	23 403 €	12 870 €	30 424 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou une personne seule en situation de handicap.	31 254 €	18 753 €	40 630 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou un jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap.	37 584 €	22 551 €	48 859 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap.	45 374 €	25 092 €	58 986 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap.	53 376 €	29 359 €	69 389 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap.	60 156 €	33 086 €	78 203 €
par personne supplémentaire :	+ 6 710 €	+ 3 689 €	+ 8 723 €

(1) Les catégories de ménage correspondent au nombre de personnes composant le ménage.
Cependant, une personne seule ayant au moins une personne à charge compte pour deux.
Les jeunes ménages n'ayant pas plus de 55 ans à eux deux, sans enfant, comptent pour trois.
« La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte
« mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L.241-3 du code de l'action
sociale et des familles. »

(2) Si les revenus sont inférieurs d'au moins 10 % à ceux de l'année de référence, les revenus à prendre en compte seront ceux de la dernière année civile ou des douze derniers mois.

**Si les ressources dépassent le montant indiqué,
contacter Vendée Habitat pour connaître les autres formules de logement
susceptibles de vous être proposées.**